

Projet de résolutions AGO du 11 juin 2009

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2008 comme suit :

	2008
BENEFICE DE L'EXERCICE	40 089 604,916
REPORT A NOUVEAU	650,578
1er reliquat	40 090 255,494
RESERVES LEGALES	0,000
BENEFICE A REPARTIR	40 090 255,494
RESERVE A REGIME SPECIAL	2 809 487,384
2ème reliquat	37 280 768,110
DIVIDENDES STATUTAIRES AU TAUX DE 5%	4 250 000,000
SUPER DIVIDENDES AU TAUX DE 6%	5 100 000,000
FONDS SOCIAL	2 000 000,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	25 630 000,000
REPORT A NOUVEAU 2008	768,110

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes et superdividendes pour le

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 100 millions de dinars. Elle délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'Administrateurs de Monsieur Mahmoud BABBOU, Monsieur Néji Mhiri, Monsieur Mongi LOUKIL, La COMAR, La Société Parenin, et La Société Le Pneu, arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Karim BEN YEDDER, Monsieur Mahmoud BABBOU, Monsieur Néji Mhiri, La COMAR, La Société Le Pneu, et La Société Parenin, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaires qui aura à statuer sur l'exercice 2011.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les EF de :
Monsieur Rachid BEN YEDDER	2010
Monsieur Béchir BEN YEDDER	2010
Monsieur Ahmed EL KARM	2010
La société PGI	2010
Monsieur Ridha BEN GAIED	2010
Monsieur Nébil BEN YEDDER	2010
Monsieur Karim BEN YEDDER	2011
Monsieur Néji Mhiri	2011
Monsieur Mahmoud BABBOU	2011
La COMAR	2011
La Société Le Pneu	2011
La Société Parenin	2011

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Cinquième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet « les commissaires aux comptes associés M.T.B.F membre de Price Waterhouse Coopers », représenté par M. Belaifa venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2011.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe pour l'année 2008 le montant des jetons de présence à 180 milles dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à un montant global de 25 milles dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Neuvième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée